

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-2050

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 22

ÉTAT D

« Avances à l'audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
France Télévisions	0	100 000 000	
ARTE France	0	0	
Radio France	0	0	
France Médias Monde	0	0	
Institut national de l'audiovisuel	0	0	
TV5 Monde	0	0	
TOTAUX	0	100 000 000	
SOLDE		-100 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 100 000 000 d'euros du programme France télévisions, action France télévisions.

Plus de deux milliards d'euros en autorisation d'engagement et de paiement pour le programme France télévisions ! Une somme gigantesque pour un service public dont l'impartialité est souvent pointée du doigt. Ce manque d'objectivité est particulièrement problématique à la veille de deux grandes élections nationales : la présidentielle et les législatives.

Une enquête du Figaro sur le service public dénonce d'ailleurs un pluralisme plus que limité : « Campagne oblige, en cette rentrée, sur les cent vingt minutes de matinale quotidienne, trois minutes de chronique ont été accordées à nos confrères Alexandre Devecchio (Le Figaro et Le Figaro Magazine), Natacha Polony (Marianne et BFMTV) ou Étienne Gernelle (Le Point). Trois fois trois minutes par semaine, tout au plus, pour écouter autre chose que la pensée dominante : cela équivaut à moins de 2 % du temps d'antenne hebdomadaire entre 7 h et 9 h. La séquence où ils interviennent est intitulée « en toute subjectivité », pour rassurer la Société des journalistes de France Inter, qui s'est émue du choc culturel infligé ! ».

Cet amendement vise à changer le discours unique véhiculé par France télévision au profit d'un véritable pluralisme. A la veille de deux élections nationales, c'est une exigence indispensable pour la libre participation des Français à l'exercice démocratique.